

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Rumeurs d'enlèvements opte pour la fermeté

LES autorités gabonaises ont dénoncé hier l'ampleur prise par les rumeurs d'enlèvements d'enfants suivies des réactions ayant débouchées sur la mort, par lynchage, d'un compatriote. Elles ont par conséquent pris des mesures, en vue de mettre un terme à la psychose ainsi créée.

E. NDONG-ASSEKO &
Libreville/Gabon

EN raison de l'ampleur prise par le phénomène inquiétant concernant des rumeurs incessantes et fort récurrentes d'enlèvements d'enfants au Gabon, les autorités judiciaires (le parquet général de la Cour d'appel judiciaire de Libreville) ainsi que le cabinet du président de la République (par le porte-parole du président de la République) ont, non seulement, dégagé la vacuité des faits, mais également porté à la connaissance de la population des mesures tendant à ramener la sérénité et à inviter les parents à une protection de leurs enfants. Ce train de mesures vient en renfort du communiqué du gouvernement d'il y a quelques jours, la déclaration du porte-parole de la présidence Jessye Ella Ekogha indiquant qu'il n'existe "aucune vague d'enlèvements d'enfants au Gabon".

Ces différentes communications font la démonstration qu'en fait de "vague d'enlèvements d'enfants", il n'en est rien. Pourtant, le climat, lui, s'est vraiment exacerbé avec la rumeur de nouveaux kidnappings d'enfants dans différents quartiers de Libreville. Où un compatriote, Stanislas Mba Ngoua, a été lynché à mort, alors qu'un autre, Patrick Eyéghé, se trouve au CHUL (Lire ci-dessous). Les cas les plus récents étant ceux de deux enfants donnés comme arrachés des mains de leur mère, jeudi dernier à 11 heures au carrefour "2 écoles" au PK 8, dans le 6e arrondissement de Libreville. de deux filles du CES de Bikélé qu'une voiture aurait emmenées alors qu'elles rentraient des cours, et d'une tentative d'enlèvement qui aurait échoué vers le quartier Bangos, où l'auteur aurait été arrêté et son

Selon certains manifestants, c'est l'exaspération provoquée par ces rumeurs de kidnappings d'enfants qui a fait monter l'adrénaline chez les populations.

de deux filles du CES de Bikélé rentrant des cours, et qu'une voiture dont on ignorait jusque-là la marque et, encore moins, le numéro de plaque minéralogique aurait embarquées.

Ces informations ont fait le tour de la toile où elles ont été traitées diversement, mais avec une certaine propension à présenter les faits comme certains. Ce qui a entraîné des échauffourées entre quelques jeunes des PK, qui ont barricadé la voie publique, et les forces de l'ordre. Mais c'est surtout hier après-midi que la rue a grondé dans les PK, avec l'érection des barrières de feux. L'ampleur prise par cette situation a été telle qu'il a fallu l'intervention des troupes de la gendarmerie pour dégager la voie. Avec beaucoup de peine d'ailleurs, puisque la situation de blocage a duré jusqu'à tard dans la nuit.

Ces barrages ont été érigés tant à la hauteur du marché Bananes qu'à l'entrée du quartier Bangos et au rond-point du PK 12. L'autoroute était impraticable dans les deux sens. Selon certains manifestants, c'est l'exaspération provoquée par ces rumeurs de

véhicule incendié par la foule. Dans le même temps, une rumeur de kidnapping de deux enfants provenant du "carrefour Poubelle" dans le 5e arrondissement de Libreville, a fait sortir la population dans la rue, qu'elle a barrée à l'aide de pneus incendiés. Tandis que l'on annonçait l'enlèvement

kidnappings d'enfants qui a fait monter l'adrénaline chez les populations.

Sur place, nous avons rencontré certaines personnes pour en savoir davantage, dont la responsable de l'établissement du PK 8 où les enfants supposés enlevés apprendraient. Mariam Ndotonda Balla a avoué sa surprise : "Je ne sais quel enfant est porté disparu dans notre établissement. Aucun parent d'élève ne nous a saisis et aucun enseignant n'a constaté la disparition d'enfant, que ce soit au pré-primaire ou au primaire. Nous pouvons donc dire que dans notre école, aucun cas d'enlèvement n'a été signalé". Même le chef de ce quartier, Angèle Ntsame, approchée, dit n'avoir aucune preuve de ces enlèvements : "Je n'ai reçu aucun parent ici. Et nous ne savons pas qui est cette femme jusqu'alors, ni qui sont les enfants et dans quelle école ils apprenaient", a-t-elle souligné. Manifestement ces deux responsables attendent



Photo: IMV

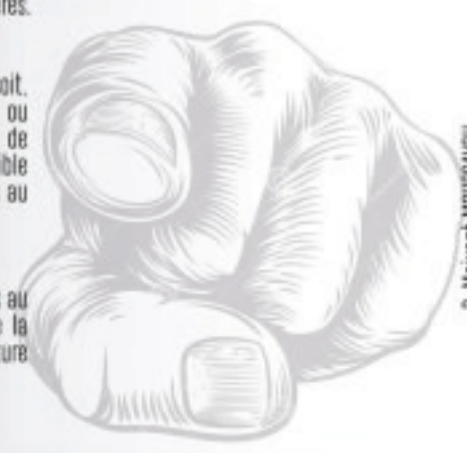
La psychose a conduit à des manifestations diverses hier. Celle entre

CE QUE LA LOI PREVOIT EN MATIERE DE PROPAGATION DE FAUSSES NOUVELLES

= Section 9 =
De la diffusion de fausses nouvelles ou allégations mensongères.

= Article 227 =
La diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé l'ordre public ou sera susceptible de le troubler, est punie d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende de 3.000.000 FCFA au plus.

Les mêmes faits sont punis d'un emprisonnement de dix ans au plus et d'une amende de 5.000.000 FCFA au plus, lorsque la diffusion ou la reproduction faite de mauvaise foi, sera de nature à ébranler la discipline ou le moral des forces armées.



D. MAIXANT MOUSSAVOU

Source : Documentation

d'enfants : les autorités

Victimes et témoins invités à se rapprocher des OPJ ou du Parquet

Appolinaire NZIENGUI



Les PK 8 et 12 provoquant d'énormes bouchons.

DEPUIS quelques jours, des informations émanant de certains compatriotes et relayées abondamment sur les réseaux sociaux font état d'enlèvement d'enfants à divers endroits de Libreville. Face à cette situation qui crée la psychose au sein de la population, il est à relever que jusqu'à ce jour, aucune plainte n'a été enregistrée, ni dans les unités de police judiciaire, ni au parquet de la République de Libreville. Aussi, le parquet général près la Cour d'appel de Libreville lance un appel solennel à l'ensemble de la population et invite toutes les personnes ayant été victimes et témoins de tels faits, à se rapprocher des différents services de police et de gendarmerie ou du parquet de la République de Libreville, tous les jours aux heures ouvrables, afin que des enquêtes soient diligentées pour retrouver les éventuels auteurs des faits dénoncés.

Le parquet général tient, néanmoins, à rappeler que conformément aux dispositions de l'article 227, alinéa 1er du Code pénal, la diffusion ou la reproduction de nouvelles fausses faite de mau-



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

Le procureur attend...

Jusqu'à ce jour, aucune plainte n'a été enregistrée, ni dans les unités de police judiciaire, ni au parquet de la République de Libreville.

FCFA au plus. De même, le parquet général rappelle le devoir de vigilance et de responsabilité des parents dans la protection de leurs enfants, notamment

mineurs. Aussi, des poursuites judiciaires seront donc désormais systématiquement engagées contre toutes les personnes qui se seront rendues coupables de propagation et de diffusion de fausses nouvelles, de mauvaise foi et contre les parents dont les enfants mineurs seront aperçus seuls dans la rue ou aux abords des voies de grande circulation.

mineurs.

Aussi, des poursuites judiciaires seront donc désormais systématiquement engagées contre toutes les personnes qui se seront rendues coupables de propagation et de diffusion de fausses nouvelles, de mauvaise foi et contre les parents dont les enfants mineurs seront aperçus seuls dans la rue ou aux abords des voies de grande circulation.

Fait à Libreville, le 24 janvier 2020

Le procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

Le gouvernement décide d'un déploiement sécuritaire

DEPUIS plusieurs jours, des informations fortement relayées par les réseaux sociaux font état de nombreux cas d'enlèvement d'enfants dont le dessein est de semer le trouble, la peur et de justifier une justice populaire en s'attaquant à des innocents.

Cette pratique aura coûté la vie en début d'après-midi à un compatriote, Stanislas MBA NGOUA, qui a eu le malheur d'être au mauvais endroit et au mauvais moment. Plusieurs victimes de ces manipulateurs assassins dont Patrick EYEGHE se trouve actuellement en soins intensifs au Centre Hospitalier Universitaire de Libreville. Le Gouvernement de la République condamne avec la plus grande

énergie ces actes manipulateurs et déplore la perte de ce jeune compatriote. Pour tous ces cas, des enquêtes ont été ouvertes.

Le Gouvernement tient à préciser que du 1er janvier 2020 à ce jour, aucun service de Police ni de Gendarmerie n'a enregistré de plaintes pour enlèvement d'enfants, à l'exception de celle de la famille du jeune NGOUA ABAGHA Anderson Rinaldi, enregistrée à Bitam dans la province du Woleu-Ntem et dont les enquêtes sont en cours. Face à cette psychose savamment entretenue, le Gouvernement annonce un déploiement conséquent des Forces de Sécurité et de Défense sur toute l'étendue du territoire national avec une plus

grande concentration aux abords des établissements scolaires.

Des fouilles systématiques des véhicules seront effectuées par les Forces de l'ordre dans le respect des droits humains et des Conventions internationales.

Le Gouvernement rappelle par ailleurs que la propagation des fausses nouvelles via les réseaux sociaux ou tout autre moyen, qui trouble l'ordre public expose son ou leurs auteurs et complices à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans, conformément aux dispositions de l'article 227, alinéa 1er du Code Pénal.

Le Gouvernement de la République appelle les uns et les autres au de-

voir de vigilance et de responsabilité.

Nul ne peut se faire justice dans un Etat de droit et le Gouvernement se montrera ferme vis-à-vis de ceux qui auront choisi la barbarie comme expression de justice. Tout individu ou groupe d'individus qui se substituerait aux Forces de l'ordre dans leurs missions de protection des personnes et des biens et de perquisition, s'expose aux affres de la loi.

A l'issue du Conseil Interministériel de ce jour, le Gouvernement décide que les cours reprendront le lundi 27 janvier 2020.

Fait à Libreville le 24 Janvier 2020.